COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE. Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers votants 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2018

PRESENTS : BARD Guillaume, BLANCHEMAIN Camille, BORDET Nathalie, CARRON Christelle, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, PEROTTO Laëtitia, MAITRE André,

MAUSS Stéphane, PICARD Julien

ABSENTS: CARRARO Stéphane, CHARLET Céline

SECRETAIRE: BORDET Nathalie

EPHEMERIDE

11 mars	Loto « Loisirs et sports »
12 mars	Conseil communautaire
13 mars	Coupure de courant « Les Granges »
	Passage caméra réseau eaux usées rue du Château Dauphin
14 mars	Budget du syndicat intercommunal de l'Alpe
15 mars	Tribunal Affaire PIN / PLU
16 mars	Permanence du commissaire enquêteur pour modification du PLU
19 mars	Clôture de l'enquête publique
	10 h 45 cérémonie au monument
	19 h. conférence des maires à CCG
20 mars	Réunion du SIEEM
22 mars	17 h. réunion du SABRE
24 mars	Repas FNACA / UMAC
	Préparation de la foire des Bourgeons
25 mars	Foire des Bourgeons
30 mars	9 h 30 réunion UMAC à GRENOBLE
	Mairie fermée le matin
	19 h. repas des bénévoles de la foire
5 avril	Conseil communautaire vote du BP

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: 6 avril 2018

I. TRAVAUX ISERE/AMONT MISE A DISPOSITION DES TERRAINS ET VOIRIE

DECISION N°1

Dans le cadre des aménagements du projet Isère Amont du SYMBHI, la réunion qui s'est tenue le 13 février 2018 concernant les tranches T2 et T3 – ouvrages hydraulique sous l' A41, avait notamment pour but :

- « De recueillir l'autorisation d'usage des voiries communales et de la communauté de communes du Grésivaudan pour les accès de chantier pendant sa durée. »

M. le Maire expose que le long de l'autoroute, les parcelles cadastrées section A n° 1027 et 1035 sont utilisées comme piste. Le SYMBHI souhaite restructurer cette piste pour permettre le passage des engins de chantier. Ce renforcement de piste serait laissé en place à la fin des travaux du SYMBHI.

L'accord de la commune est sollicitée pour mettre à la disposition du SYMBHI, à titre temporaire, pendant la durée du chantier, les parcelles de terrain cadastrées section A n° 1027 et 1035, actuellement essentiellement à usage agricole et de piste.

A l'issue du chantier ces pistes seront laissées en bon état de piste de chantier.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

Après délibération et échange de vues, le conseil municipal,

- approuve la proposition du SYMBHI exposé ci-avant par M. le Maire
- donne son accord pour mettre à disposition du SYMBHI, à titre temporaire, pendant la durée du chantier du SYMBHI, les pistes formées sur les parcelles cadastrées section A n° 1027 et 1035.
- Demande à Isère aménagement et au SYMBHI de laisser en bon état le renforcement de piste qui aura été réalisé pour le chantier

D'autre par le conseil municipal demande au SYMBHI de remettre à l'état initial les voiries communales qui auront été utilisées par ailleurs.

II. RECENSEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole aux élus pour recenser les projets d'investissement à venir susceptibles d'être inscrits au budget primitif 2018.

- Levée d'une consignation de 4 768.53 € faite en 2009 sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour le forage du Mayard
- Devis KOMPAN (22 365 €) deux nouveaux jeux avec pose place « Abbé Perrin ».
 Le conseil municipal donne un accord de principe pour la structure en aluminium.
- Restructuration de l'espace jeux à prévoir avant la pose des nouveaux jeux. Ces travaux d'aménagement ne seront pas effectués par KOMPAN.
- Parking: Restes à réaliser + terrain derrière l'église à stabiliser sur une partie pour création de parking + parking en épis place « Abbé Perrin » et en long de chaque côté du monument aux morts
- Ordinateur secrétariat de mairie
- Changement des tables de la salle des fêtes
- W.C. handicapé de la salle des fêtes à mettre aux normes
- Chauffage de la salle des fêtes à revoir

- Anticiper le remplacement de l'employé communal
- Espace vert du Boissieu à restructurer en parking
- Changer les panneaux d'affichage libres
- Prévoir une nouvelle réunion d'information sur l'utilisation du défibrillateur
- 1 000 € à prévoir pour le centenaire 14/18
- Chemin de La Papette : creuser et canaliser le ruisseau pour éviter que l'eau coule dans le chemin. Prévoir une traversée sur le chemin pour permettre l'écoulement de l'eau.
- Ruisseau de La Maladière et ruisseau de La ville chemin de l'Empereur : refaire le bourrelet pour éviter le débordement
- Refaire l'étanchéité de la route au niveau de la propriété de M. PONCET. L'eau de la route s'infiltre dans sa propriété.
- Ruisseau des Granges : muret de protection rue de La Buissonnée
- Reprendre la route du Boissieu qui se refend
- Modifier la fosse de déchets du cimetière
- Ralentisseur devant la mairie à mettre aux normes
- Projet de restauration de l'église
- Report des Travaux sur la piste forestière qui dessert la forêt communale

III. REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « ACTION SOCIALE »

DECISION N° 2

Madame Christelle CARRON est désignée, à l'unanimité des membres présents, pour représenter la Commune de LA BUISSIERE au sein de la Commission intercommunales «Action Sociale ». qui abordera les thématiques suivantes : personnes âgées, observatoire social, aide alimentaire et vestimentaire, mobilité sociale, santé et handicap.

Cette création a pour corollaire la suppression de la commission thématique intercommunale «personnes âgées », dont le domaine d'intervention sera intégré à la nouvelle commission.

IV. DIVERS

■ FORET COMMUNALE DE LA BUISSIERE — PROGRAMME D'ACTION 2018

DECISION N° 3

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve une partie seulement du programme d'actions pour l'année 2018 proposé par l'Office National des Forêts, à savoir : Travaux sylvicoles : abattage, façonnage d'un montant de 3 760 € HT
 - demande à M. le Maire d'autoriser les travaux sylvicoles. Les travaux d'infrastructure proposés sont différés.

M. le Maire informe qu'une vente de bois sera organisée par l'ONF au profit de la Commune.

 EXPOSITION EN MAIRIE SUR LE THEME DE LA RESISTANCE ET LES ANCIENS COMBATTANTS

DECISION N°4

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'installation d'une exposition en mairie sur les thèmes des anciens combattants et de la résistance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DECISION N°5

En vue du vote prochain du budget primitif 2018, le conseil municipal demande à M. le Maire de solliciter les associations de la commune afin d'obtenir les documents nécessaires à l'accord d'une subvention annuelle et d'exiger un retour avant le 22 mars.

PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) ELABORE PAR LA CCG

DECISION N°6

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires par courriel du projet de plan de déplacements urbains élaboré par la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Il demande au conseil municipal d'émettre ses observations.

Après délibération, le conseil municipal n'émet aucune observation sur le projet de PDU proposé par la CCG.

TARIFS POUR LA FOIRE DES BOURGEONS

DECISION N° 7

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide des tarifs pour la foire annuelle :

RI	ΞP	AS
----	----	----

Repas	13 €
Bouteille de Clairette	12 €
Bouteille de vin (rouge/blanc/rosé)	8€
A EMPORTER	
Diots/Frites	3€
Sandwich diots	3 €
Frites	2€
Lasagnes	6€
BUVĔTTE	
Bière	2.50€
Canette sans alcool	1€
Verre jus de fruit	1€
Perrier	1€
Verre de vin	1€
Café Thé Tisane	1€
Bouteille de Clairette	12 €
Bouteille de vin	8€

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REGLEMENTER LA CIRCULATION CHEMIN DU BOISSIEU

DECISION N°8

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande du Département en vue d'établir un sens de circulation sur le chemin du Boissieu.

Ce chemin communal est très étroit et particulièrement accidentogène en cas de croisement. D'autres parts ce chemin nécessite de gros travaux d'entretien.

TOUR DE TABLE

La question est posée sur le maintien de la publication de La Buissière.com. une réflexion sera menée quant à périodicité des publications communales.

La commission Jeunesse a cessé ses activités. Les élus en charge de cette activité restent cependant à l'écoute des jeunes qui seraient volontaires pour organiser de nouvelles élections.

Vu pour affichage Le Maire, André MAITRE

Page 5 sur 5